



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

**QUÉBEC CONFIRME SA PARTICIPATION
AUX NÉGOCIATIONS AVEC LES MOHAWKS DE KANESATAKE**

Québec, le 22 février 1991 - Le ministre délégué aux Affaires autochtones, Christos Sirros, se dit très heureux que la Cour fédérale ait rendu, mercredi le 20 février, un jugement en faveur de la tenue d'un référendum à Kanesatake afin de déterminer si la population désire choisir les membres du Conseil de bande par des élections ou selon le mode traditionnel de désignation par les mères de clans. "Il est permis d'espérer que la tenue de ce référendum permettra d'identifier un interlocuteur qui aura la légitimité nécessaire pour parler au nom de l'ensemble de la communauté", a dit monsieur Sirros.

D'autre part, le ministre a annoncé que le Québec confirme sa participation à la table de négociation avec les Mohawks de Kanesatake et le gouvernement fédéral.

L'établissement d'une assise territoriale convenable pour la communauté de Kanesatake est une priorité sur laquelle devront d'abord porter les négociations", a déclaré le ministre Sirros. Lorsque les parties se seront entendues sur ce point crucial, elles pourront alors aborder toutes les autres questions qui préoccupent les Mohawks de Kanesatake", a ajouté monsieur Sirros. Parmi les autres sujets qui devront être négociés, les responsabilités administratives de la communauté figurent au premier rang.

Le ministre Sirros a de plus affirmé que les deux municipalités du village et de la paroisse d'Oka seront associées aux discussions concernant le territoire. Il s'est d'ailleurs concerté avec le ministre des Affaires municipales, Claude Ryan, à ce sujet.

Les négociations doivent définir des règles précises qui mèneront à l'établissement de relations plus harmonieuses entre la communauté mohawk et les municipalités du village et de la paroisse d'Oka, de même qu'entre les Mohawks et les non-Autochtones.

-30-

Source: Suzanne Thomas
Cabinet du ministre des Affaires autochtones
(614) 644-5848

Lucie Dumas
Secrétariat aux Affaires autochtones
(614) 643-3166